

Projet d'établissement du Foyer Clairefontaine (77- Seine-et-Marne)

Le Foyer de Clairefontaine, selon son habilitation, accueille des mineurs au titre de la protection de l'enfance (article 375 du Code civil).

C'est un établissement spécialisé dans l'accueil temporaire de mineurs en situation de placement. Il fonctionne en internat et en placement familial. Une unité complète le dispositif de l'établissement : la maison d'accueil pour parents-enfants séparés (MAPES). Les enfants accueillis sont scolarisés dans les écoles du secteur.

Clairefontaine est un établissement à caractère social, structure privée gérée par la Fondation ACTION ENFANCE, reconnue d'utilité publique.

L'établissement relève de la compétence du Conseil Départemental. Ce dernier lui confère l'habilitation pour recevoir des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et en assure le financement par le biais du prix de journée (en dotation globale concernant le service de la MAPES).

En raison de son activité, l'établissement remplit les fonctions suivantes :

- L'accueil des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), dans le cadre de la protection administrative ou judiciaire, pour un projet à court et moyen terme, ou à plus long terme dans le cadre du placement familial.
- L'aide apportée aux enfants pour se reconstruire psychologiquement ainsi que l'aide au maintien et développement ou à la séparation des liens avec le milieu d'origine et la famille. - La mise en place d'un cadre de vie sécurisant, donnant à l'enfant des repères afin qu'il évolue positivement et s'épanouisse sereinement.
- L'accueil se fait selon les dispositifs suivants :
 - « Le placement indirect » qui permet au juge des enfants de confier l'enfant à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) qui se chargera de trouver une structure adaptée (MECS ou autres). - « L'accueil provisoire », qui est un accueil sans décision judiciaire, suite à une contractualisation entre les responsables légaux du mineur, l'inspecteur ASE et le Foyer d'accueil.
 - Lors de la situation de placement, l'Aide Sociale à l'Enfance est « le service gardien » auprès duquel est confié l'enfant.
 - L'établissement de Clairefontaine s'inscrit dans le respect des orientations du schéma départemental de l'enfance, de l'adolescence et de la famille de Seine-et-Marne qui a été remplacé par le « schéma des solidarités » de 2019 à 2023.

Organisation interne

Clairefontaine est un établissement proposant un accueil diversifié pour 53 enfants (de 0 à 14 ans), en priorité des fratries, sur deux structures différentes :

- L'accueil de 36 enfants est réparti dans 6 pavillons, pour un accueil de type familial. La particularité du Foyer Clairefontaine est de disposer d'un site regroupant 4 pavillons au Mée-sur-Seine, et de disposer de deux pavillons dans la ville de Pontault-Combault.
- le Placement Familial accueille 17 enfants chez 9 assistants familiaux : les assistants familiaux, communément appelés « famille d'accueil », font partie du dispositif de Clairefontaine depuis septembre 1996.

L'accueil familial est un service proposant un accueil permanent, de jour comme de nuit, chez un assistant familial, au sein même de sa famille; ce professionnel va assurer, pendant toute la durée du séjour, l'ensemble des soins et autres tâches éducatives que requiert l'accueil d'un enfant.

D'autre part, deux prestations complémentaires ont été créées à compter des années 2000, pour étayer la prise en charge sur deux plans :

Selon le projet de chaque enfant, la présence à temps complet ou à temps partiel va générer une moyenne hebdomadaire d'environ huit enfants. Il accueille les enfants non scolarisés ou scolarisés à temps partiel, de quelques jours à moins de 6 ans.

Ces enfants résident en internat ou en famille d'accueil à Clairefontaine.

La Maison d'Accueil pour Parents et Enfants Séparés (MAPES) est un service dédié aux visites médiatisées, sur décision de justice et/ou administrative.

Ce service permet de travailler, en toute sérénité et protection, les liens entre la famille et l'enfant accueilli à Clairefontaine ; il est également ouvert à d'autres enfants accueillis par l'aide sociale à l'enfance du département et hors département.

Cette structure, sise dans un appartement, à proximité de la gare de Melun, permet d'accueillir au maximum deux familles.

Objectifs particuliers des pavillons

Qu'ils soient situés au Mée sur Seine ou à Pontault-Combault, les pavillons accueillent des enfants sur un temps court, en général des primo placements. Cette durée de séjour est d'une année, en moyenne, dont la finalité est de proposer une observation afin de préconiser une orientation auprès des services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Elle peut être, exceptionnellement, prolongée dans le cas d'un projet particulier. Par exemple, un projet de retour en famille à finaliser, ou encore une nécessité impérieuse de prolongation pour des enfants ayant connu de multiples placements. La souplesse de la prise en compte de chaque situation est un atout indispensable dans la qualité de la réponse apportée.

L'équipe pluridisciplinaire, qui se relaie auprès des enfants, a pour mission d'aider ces derniers à retrouver une sécurité et une stabilité au quotidien dans le lieu de vie, de mener les observations éducatives, scolaires et des soins qui permettront d'aboutir aux préconisations d'orientation citées plus haut.

Objectifs particuliers du service d'accueil familial

- Accueillir en priorité les enfants de moins de 3 ans : le service de l'accueil familial va ainsi favoriser une permanence des figures d'attachement impliquées dans la prise en charge des plus jeunes, indispensable à leur sécurité affective.
- Accueillir des enfants dont la capacité à vivre en collectivité est compromise du fait de leur histoire.

- Accueillir certaines situations d'urgence ou préparées en amont avec les différents partenaires de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- Accueillir à moyen terme, et peut-être ultérieurement, en fonction de l'évolution de la réflexion, s'orienter vers un accueil à plus long terme.

Objectifs particuliers de la MAPES

- Accompagner le maintien ou la séparation du lien parents-enfants par une écoute bienveillante, neutre et chaleureuse.
- Répondre aux besoins d'un espace et d'un temps de rencontre des enfants et de leurs parents, en dehors de leur lieu de vie respectif.
- Assurer la sécurité de tous dans le respect du cadre défini par le magistrat ou l'inspecteur de l'aide sociale à l'enfance.
- Nouer et dénouer des liens, en toute confiance.
- Favoriser, soutenir la relation, la communication.

Une prise en charge spécifique

Privilégier un accueil de type familial ne signifie pas proposer une substitution d'une famille à une autre. Dans cette terminologie, il faut entendre la volonté d'un mode d'accueil, qui cherche à se différencier de l'accueil institutionnel, dans la mesure où les conditions de vie se rapprochent de celles d'une vie familiale.

Pour de jeunes enfants, le partage de la vie quotidienne, en petit effectif, ouvre des espaces éducatifs leur permettant de se construire, et de développer grandement leur expression.

L'équipe éducative (éducateurs, maîtresses de maison, surveillants de nuit) de chaque pavillon gère, anime et organise la vie quotidienne et offre aux enfants les meilleures conditions pour leur éducation, leur développement physique, intellectuel et psychologique. Elle garantit leur protection et favorise les relations, la protection et l'acquisition des règles de vie pour ces enfants, souvent victimes de carences éducatives, de négligences graves, de maltraitances.

Les enfants, selon leur âge et leurs capacités, sont invités à partager l'ensemble des tâches incombant à la vie en collectivité ; cet apprentissage, au travers de la vie en groupe porte une dimension éducative indéniable ; de même, la vie au sein du pavillon est rythmée, en souplesse, autour des différentes étapes de la journée, par exemple, se lever, partir à l'école, goûter, faire ses devoirs... autant de points de repères qui participent à la stabilité de chacun. Parallèlement, le week-end permet de prendre le temps de vivre autrement, tout en respectant le cadre existant.

L'enfant s'inscrit dans la dynamique du groupe, qui enrichit et soutient sa vie personnelle et sociale. L'apprentissage des règles de la vie en collectivité vise au respect d'abord de soi puis des autres. Ce respect passe par les temps partagés que sont les repas, les soirées et autres veillées avec les enfants et éducateurs à l'intérieur du groupe, tout comme à l'extérieur, avec l'école, le club de sport, de loisirs.

L'accompagnement s'articule entre le partage du quotidien, l'école ou l'atelier d'éveil, les activités, la famille, vers des objectifs de socialisation et d'acquisition de la plus grande autonomie, en fonction de l'âge de chaque enfant.

Objectifs de développement

Au-delà des propositions à plus ou moins long terme évoquées lors du précédent projet d'établissement, se pose la question à la fin de ce travail sur le projet à venir de ce que pourrait être le Foyer de Clairefontaine.

Effectivement, nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de l'évolution des politiques actuelles, tant nationales que départementales concernant la protection de l'enfance et de la nécessité, indispensable, de nous adapter.

Au-delà de notre intention de faire, d'aller d'un point « A » à un point « Z », de vouloir changer une image du réel en la projetant dans un avenir plus ou moins proche, comme l'exige toute démarche de projet, au terme de cette écriture, nous ne connaissons pas encore les orientations du schéma départemental de solidarité.

Ce que nous savons, c'est que nous devons engager un travail en profondeur au sujet de notre établissement, quitte à remettre en cause ses fondements, sa structure, afin de poursuivre notre action en faveur des enfants que nous accueillons, dans une dimension économique viable, tout en maintenant notre savoir-faire : la petite enfance, l'observation et le travail avec les parents.

Le projet, ici présent, est en quelque sorte l'image de l'esprit de Clairefontaine. Le travail de réflexion et de remise en cause, dans les mois qui viennent, va représenter sa mise en pratique dans la recherche d'un modèle double, à la fois éducatif et économiquement adapté.